GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
BASSE-TERRE

# COMMERÇANT - ADJONCTION, MODIFICATION OU SUPPRESSION D'UN NOM COMMERCIAL DANS UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- Un pouvoir du commerçant s'il n'effectue pas la formalité lui-même

## Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 33,89 € | 0 € | 2,88 € | 5,9 € | 45 € | 87,67 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)